

COMMUNE DE SAINT MARTIN D'OLLIERES

Séance du jeudi 17 octobre 2019

Date de convocation: 08/10/2019

Nombre de membres en exercice: 11 L'an deux mille dix-neuf et le dix sept octobre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Damien GAUDRIAULT

Présents : 08 **Sont présents :** GAUDRIAULT Damien, HOSPITAL Bernadette, LEYRAHOUX René, CAVELIER Richard, CLADIERE Angéline, HOSTIER Christian, GAWLAS Grégory, THINQUE Jean-Louis

Votants: 08

Pour : 08

Représentés :

Contre :

Excusés : COMTE Marielle

Abstention :

Absents : MOTTA Andrée, LACORRE-MELON Roland

Secrétaire de séance: CLADIERE Angéline

Objet: Approbation du rapport et des conclusions du Commissaire - Enquêteur et du plan de zonage- DCM 2019/23

Monsieur le Maire rappelle que le plan de zonage a été soumis à enquête publique du 16 juillet 2019 au 27 août 2019 inclus.

Le rapport et les conclusions favorables du Commissaire – Enquêteur étant parvenus en mairie, le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le rapport, les conclusions et le plan de zonage sans aucune modification

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme en Mairie, le 18 octobre 2019

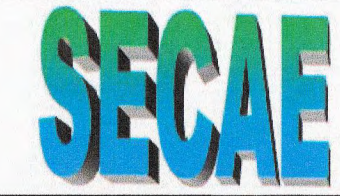
Le Maire,
Damien GAUDRIAULT



Commune de SAINT MARTIN D'OLLIÈRES

Zonage d'assainissement collectif et non collectif

Plan de zonage

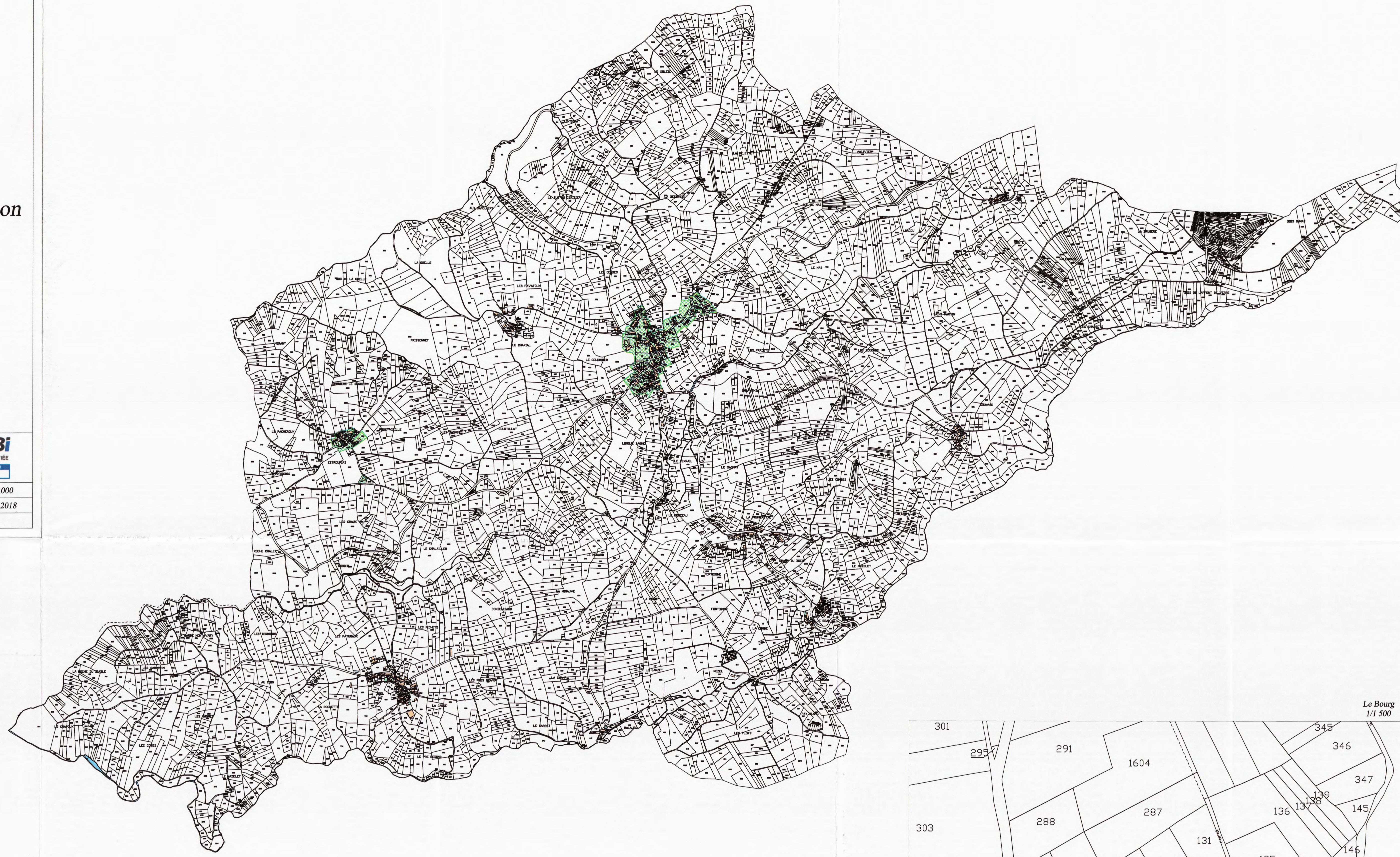


Société d'Études et de Conseil
Assainissement et Eau
3 rue Lamourdière BP 80 63500 ISSOIRE
Tél : 04 73 54 99 27
Fax : 04 73 54 99 51



L'INGÉNIEUR QUALIFIÉ
N° 11 12 2346

Chargé d'affaire	BARRAND Bernard	PLAN N°	Échelle	1 / 10 000
Numéro de dossier	759	1	Dessiné le	27/07/2018
Dessinateur	PLUTINO Thomas		Modifié le	



Légende

- Assainissement collectif

Toute habitation située à l'intérieur des zones d'assainissement collectif relève de l'assainissement non collectif*
*sauf si l'assainissement relève en domaine privé à la charge du propriétaire et, dans la plupart des cas, selon les techniques d'assainissement individuelles

